



Frais pour matériel didactique périssable

Année scolaire 2018 -2019


Niveau: 5^e année

Groupe: 501 et 591

Conformément à la politique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, voici les frais que vous devez acquitter pour l'achat de matériel didactique périssable pour l'année scolaire 2018-2019

MATÉRIEL DIDACTIQUE PÉRISSABLE	
<i>Description</i>	<i>Coût</i>
Cahier d'apprentissage Arob@s	16,95 \$
Matériel reproductible français	7,10 \$
Cahier Caméléon	16,60 \$
Cahier Poptropica student package	13,00 \$
Cahier Éclair de génie	9,70 \$
Cahier Au fil des temps	16,15 \$
Matériel reproductible musique	4,00 \$
Sous-total	83,50 \$

FOURNITURES SCOLAIRES OBLIGATOIRES	
<i>Description</i>	<i>Coût</i>
Agenda	7,00 \$
Flûte (Si la flûte Yamaha reçue en 3e année est perdue, les parents devront déboursier 7,00\$ pour l'achat d'une autre)	- \$
Sous-total	7,00 \$

FOURNITURES SCOLAIRES (à acheter par le parent)	
<i>Description</i>	
24 crayons à la mine 1 boîte de 24 crayons de couleurs en bois 1 boîte de crayons feutres 1 crayon permanent noir 4 stylos à billes (2 rouges et 2 bleus) 2 marqueurs surligneurs de couleurs variées 1 taille-crayon avec réservoir 2 gommes à effacer blanches 1 bâton de colle gros format 40gr 1 règle métrique (30CM-MM/CD/DM) Obligatoire 1 paire de ciseaux 1 rapporteur d'angle 2 étuis à crayons de grand format en tissu ou rigide 8 cahiers lignés 1 bloc de papier construction (couleurs assorties) 10 duo-tang avec 3 trous sans pochette de couleurs variées 1 clé USB de 2 GO 1 ruban adhésif 1 paquet de 100 feuilles lignées trouées 1 paquet d'étiquettes autocollantes pour identification 1 chemise à pochettes en plastique 1 cartable 1 pouce 1 calculatrice	
<p>Nous encourageons la réutilisation lorsque possible des fournitures scolaires de l'année précédente.</p> <p>Modalités de paiement: Remettre votre paiement au montant exact de la facture dans une enveloppe identifiée au nom de votre enfant et de son groupe au plus tard le 20 septembre 2018. Celui-ci peut être fait soit en argent comptant ou par chèque au nom de: École Philippe-Morin.</p> <p>*À compter du 3 juillet 2018, il sera possible d'effectuer le paiement pour les effets scolaires par Internet. Vous pouvez adhérer au mode de paiement par Internet en tout temps. Le paiement par Internet est facile d'utilisation et il diminue la gestion et la manipulation d'argent et de chèques. <u>Le mode d'emploi vous parviendra sous peu.</u></p>	

Sous-total
Montant à payer 90,50 \$